

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

**OBJET :
PROLONGATION
DE LA
DELEGATION DE
SERVICE
PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION
ET LA GESTION
DU CINEMA
HALLE AUX
GRAINS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.03.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.03.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **20 MARS 2018**

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. DEMANGEOT François,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents :

Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Par délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2009, l'assemblée a, suite à la fermeture du cinéma privé « Le Paris », acté la création d'un service public local du cinéma.

Ce service public a ensuite été transitoirement géré et exploité en régie municipale avant que ses missions ne soient confiées par voie de Délégation de Service Public par affermage à un délégataire depuis le 1^{er} septembre 2009.

Actuellement c'est VEO-CINEMAS qui assure la gestion et l'exploitation du service public local du cinéma « La Halle aux Grains », jusqu'au 31 août 2018.

Depuis 2009, l'activité cinéma a donc lieu à la Halle aux Grains, ce qui entraîne des contraintes spécifiques et notamment l'absence de diffusion cinématographique les vendredis et samedis soirs.

Malgré lesdites contraintes, l'activité s'est toujours révélée dynamique, affichant une fréquentation entre 15 000 et 20 000 spectateurs (entre 18 000 et 20 000 depuis 2014 et 20 279 pour l'année 2017).

La Ville a donc souhaité la construction d'un nouveau cinéma sur la Commune.
Suite à une manifestation d'intérêt, le Conseil Municipal a approuvé le recours à un bail à construction et a choisi, le 23 novembre 2016, comme preneur la société SAGEC CINEMA.

L'ouverture du nouveau cinéma de Castelnaudary est prévue au cours du premier semestre 2019. Afin de ne pas créer de rupture dans l'accès au service public local du cinéma, il est proposé à l'assemblée de proroger, par voie d'avenant, l'actuel contrat de délégation de service public au minimum jusqu'au 15 février 2019 et au plus tard à la date d'ouverture du futur cinéma.

Cette prorogation n'entraînant pas une variation financière de plus de 5%, l'avis de la commission d'appel d'offres des délégations de services publics n'est pas requis conformément à l'ancien article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autres conditions du contrat d'affermage restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la prolongation du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une activité de cinéma au minimum jusqu'au 15 février 2019 et au plus tard à la date d'ouverture du futur cinéma.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la société VEO-CINEMAS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 mars 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
20 MARS 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 MARS 2018
Par publication le :
20 MARS 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Hervé ANTOINE


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 16/03/2018
N°011-211100763-20180312-2018-48-DE